


Remboursement de la TICPE (ex TIPP)

Aujourd'hui **une partie de la TICPE*** est remboursée aux entreprises possédant des poids lourds de plus de 7,5 tonnes, établie dans un état de l'Union Européenne et achetant son gazole en France. Mais...

- ... vous manquez de temps ?
- ... vous n'êtes pas sûr de la réglementation ?
- ... vous ne savez pas où vous adresser ?
- ... vous manquez d'informations ?

**Nous prenons tout en charge
pour que vous récupériez la TICPE !**



1 3 5
2 4 6 €



RH Transport
s'occupe de votre
dossier TICPE* :

- ✓ Montage de votre dossier
- ✓ Procédures administratives
- ✓ Dépôt du dossier
- ✓ Suivi

(*) Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques
(Anciennement : TIPP - Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers)

CONTACTEZ-NOUS :

T. 09 66 92 90 42 | F. 05 63 63 00 61 | M. contact@rhtransport.fr
66 rue du Fromental - 13280 RAPHELE LES ARLES

www.rhtransport.fr